

Nous approuvons aussi la suggestion de former des associations locales et de comté, et nous recommandons que le nouveau président fasse un effort pour amener la réussite de ce résultat désirable.

Nous approuvons l'action du président d'avoir conclu un arrangement avec les fabricants, et nous espérons que les sentiments amicaux qui existent maintenant continueront; et nous recommandons que vos officiers et le comité exécutif soient autorisés à renouveler le dit arrangement avec les fabricants à des termes aussi favorables que possible, lors de son expiration.

Nous approuvons cordialement l'action du président dans ses efforts pour créer des relations amicales entre cette association et des associations semblables dans la république voisine, au moyen d'une correspondance conduite dans ce sens.

Nous recommandons aussi que cette association se joigne à l'Association Nationale dans le but de nous assurer une protection pour nous-mêmes.

Nous recommandons de plus l'adoption du Code National, tel que suggéré par le président, et dont copie est jointe au présent rapport, et qu'il soit imprimé dans le rapport annuel.

Quant à la question de l'honoraire d'entrée, votre comité est d'opinion qu'il serait dans l'intérêt de l'association d'élever l'honoraire d'admission, après le 1er jour de janvier 1886, à la somme de vingt-cinq piastres.

Nous recommandons de plus qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger une lettre de condoléance à la famille de feu notre second vice-président, Frère Joseph Strong.

Nous approuvons aussi l'action du président, lorsqu'il a adressé des cartes d'invitation pour les funérailles de feu notre Frère Strong.

Nous approuvons aussi le président d'avoir obtenu les services du professeur Renouard pour donner une lecture et une démonstration pratique d'embaumement pour l'avantage de nos membres, dans la pensée que ceci nous fournirait le moyen de nous rendre plus utiles, et donnerait un nouvel intérêt à l'association.

Nous approuvons cordialement tout ce que le président a dit au sujet de notre secrétaire, C. D. Blachford; il s'est montré digne de notre confiance et de notre estime, et nous espérons que l'association le récompensera convenablement pour ses précieux services; nous recommandons qu'une somme de cent piastres soit affectée, à même les fonds de cette association, à C. D. Blachford pour services rendus.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. HARRISON, Strathroy.
V. P. HUMPHREY, Toronto.
MAYNARD ROGERS, Ottawa.

TORONTO, 16 septembre, 1885.

Au président, officiers et membres de l'Association des Entrepreneurs d'Ontario.

Nous, votre comité nommé pour faire rapport sur le rapport du secrétaire, suggérons qu'il serait à propos que le secrétaire enverrait directement à chaque membre du comité exécutif une copie de toutes les plaintes ou demandes, et que ceux-ci répondent directement au secrétaire, afin de sauver le temps dépensé à présent pour ces matières.

Nous approuvons la suggestion du secrétaire de nous joindre à l'Association Nationale et d'envoyer un délégué à la dite association.

Nous approuvons aussi le secrétaire et recommandons qu'une série de livres convenables soit acheté par l'association pour l'usage du secrétaire, et nous recommandons de plus que le secrétaire à l'avenir reçoive un salaire de cent piastres.

Quant à l'honoraire d'admission des nouveaux membres, nous recommandons la somme de vingt-cinq piastres, au lieu de cinquante piastres, tel que suggéré par le secrétaire.